



Ecole privée Saint Joseph

2, rue du Général Leclerc

τ : 02.97.55.03.34

eco56.stjo.crach@enseignement-catholique.bzh

www.stjoseph.fr

RENTREE 2018

Bienvenue à l'école Saint-Joseph pour cette année scolaire.

Bonne rentrée à tous, bonne année scolaire aux élèves !

1- ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Cette année, nous accueillerons 109 élèves répartis comme suit :

- Mme Elodie LEVEQUE : PS1, PS2, MS : 27 élèves
 - Mme Marlène FLAHAT : G.S, CP : 23 élèves
 - Mme Gwenola ESVAN : CE 1/CE2 : 19 élèves
 - Mme Patricia DEGRES : CE 2- CM1 : 19 élèves
 - Mme Sylvie BOSCHER et Mme Marine BARDOU : CM1-CM2 : 21 élèves
 - Poste d'adaptation : Mme Emmanuelle CABELGUEN
-
- Mme Christelle LE BAGOUSSE (ASEM) est en classe de PS-MS et Mme Armelle Rambaud (ASEM), en classe de GS-CP.
 - Mme Françoise LE HEN (Agent de service) s'occupe de l'entretien de l'école, de la surveillance de la récréation du midi et est présente dans les 3 classes de primaire selon les besoins.
 - Mme Joëlle GUILHEM, Auxiliaire de vie scolaire, est présente auprès des élèves qui bénéficient d'une notification de la maison de l'autonomie.

Voici quelques conseils pratiques :

Les horaires :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi matin 8H45 à 12H00, le mercredi 8H45 - 11H45

l'après-midi 13H30 à 16H30 le lundi, le mardi, le jeudi

le vendredi : 8H45-12H00. L'après-midi est réservée aux NAP

La scolarité en maternelle n'est pas obligatoire. Cependant, dès l'instant où votre enfant fréquente la classe, nous vous demandons de respecter les horaires tout au long de l'année scolaire.

L'accueil du matin débute 10 minutes avant l'heure officielle de début des classes : soit 8H35 le matin, 13H20 l'après-midi et termine 10 minutes après l'heure officielle de fin des classes, soit 16H40.

Aucun élève ne doit se trouver seul sur la cour en dehors de ces horaires.

Un effort de ponctualité est exigé des familles afin de ne pas perturber le début des activités.

L'accueil et la sortie des élèves se fait par la porte du haut de la rue des Ecoles jusqu'à nouvel ordre.

Merci de fermer la porte d'accès à l'école après chaque passage.

A partir du CP, l'école est obligatoire. Votre enfant ne peut être absent que s'il est malade. A son retour, vous fournirez un justificatif signé.

Toute absence pour convenance personnelle doit également faire l'objet d'un mot signé des parents.

Quatre demi-journées d'absences injustifiées dans le mois sont signalées à l'Inspection Académique.

Toute absence doit être signalée à l'école par téléphone ou par mail :

(eco56.stjo.crach@enseignement-catholique.bzh) de la maternelle au CM2.

Vous pouvez laisser votre message sur le répondeur de l'école.

2- LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Chaque enseignant vous communiquera les modalités et les horaires de prise en charge par le biais du cahier de correspondance ou lors de la réunion de rentrée.

3- SECURITE

En raison des mesures de sécurité exigées par le Ministère de l'Education Nationale, les portes de l'école seront fermées pendant le temps de classe.

Une sonnette est installée à la porte du haut de l'école, elle ne doit être activée qu'à titre exceptionnel

Pour votre information, une affiche récapitule les différentes recommandations relatives à la sécurité, dans le tableau à l'entrée de l'école.

4- LA COLLATION DU MATIN

« **Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.** » *

« *Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner.* »*

(*texte officiel)

Nous vous remercions d'être raisonnable, un fruit ou une compote de fruits doivent suffire à patienter jusqu'au déjeuner. Les barres fourrées sont à proscrire. Cette mesure ne concerne que les élèves du primaire.

5- MATERIEL APORTE DE LA MAISON

Les bijoux, bonbons, chewing-gum, les ballons de baudruche, téléphones sont interdits. Ils sont source de conflit et de dégradation de matériel. Par contre les ballons souples, les petites billes, petites voitures, cordes à sauter, élastiques et autres jeux de cartes sont tolérés en primaire. Les trocs et échanges sont interdits. Les jeux confisqués ne seront pas restitués.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

L'hiver, les nez coulent, il est recommandé de glisser dans le cartable, **un paquet de mouchoirs.**

6- SANTE ET HYGIENE

L'équipe éducative n'est pas habilitée à donner des médicaments, nous vous demandons d'en tenir compte. Elle ne peut se faire que dans le cadre d'un P.A.I (plan d'aide individualisée) signé du médecin scolaire.

- En cas de maladie contagieuse, les parents sont invités à en informer l'école le plus rapidement possible et à garder leurs enfants.
- Vaccinations : les parents s'assureront que les rappels obligatoires sont à jour.
- Parasites : aucune école n'est à l'abri des poux. **Les parents doivent être vigilants et surveiller la tête de leurs enfants.**

7- TENUE

Une tenue correcte et adaptée à l'école est exigée. Pas de maquillage. Pas de talons. Pas de claquettes ou tongs.

8- LA CANTINE ET LA GARDERIE

C'est un service municipal, les élèves se rendent à la cantine, accompagnés des agents de la commune. (12h pour les maternelles, 12H35 pour les primaires).

La facturation et les absences sont gérées par la Mairie. Le règlement de la cantine, élaboré par la Mairie de Crach, est signé par les parents au moment de l'inscription des élèves. Contact Mairie : 02 97 55 03 17.

9- RENCONTRES avec les familles

Les réunions de rentrée auront lieu (sans la présence des élèves):

- le 17/09 à 18H00 en CM1-CM2
- le 20/09 à 18H30 en CE2-CM1
- le 25/09 à 18H30 en CE1
- le 18/09 à 18H00 en GS, à 18H30 au CP
- Dates à déterminer en PS-MS
- Les rencontres tripartites parents/élève/enseignantes

Des dates de réunion sont fixées deux ou trois fois dans l'année pour faire le point sur le travail de votre enfant.

Les dates de réunion vous seront communiquées par le biais du cahier de correspondance/pochette de liaison ou par mail.

10- CONTRIBUTION SCOLAIRE

Pour le bon fonctionnement de notre école, nous vous demandons chaque trimestre une participation. Au cours de cette année scolaire, la contribution trimestrielle pour un enfant inscrit est de **42 €** pour les élèves de primaire et de **38 €** pour un élève de maternelle. A partir du 3^{ème} enfant, les familles verseront la moitié de cette participation.

Une participation aux frais d'achats de fournitures est demandée : 18 €/élève à partir du CP, ainsi qu'une participation aux frais d'intervention de POP ENGLISH en maternelle : 6 €/élève.

La première participation sera à payer mi-octobre, la seconde fin janvier et la troisième fin mai. Attendez la facture avant d'adresser vos règlements.

Les séances de natation débutent le lundi 10 septembre. Les dates à suivre et les modalités (coût) vous seront communiquées dans les cahiers de correspondance.

11- COMMUNICATION

Cahier ou pochette de liaison.

Il/elle est un lien important entre les familles et l'école.

Il/elle permet à l'enseignant de communiquer aux familles les informations concernant l'enfant, la classe ou l'école.

Il/elle permet aux familles de communiquer des messages à l'enseignant.

Il/elle doit être constamment présent dans le cartable de votre enfant.

Veillez respecter les délais indiqués sur les informations et nous vous demandons de **signer** chaque information lue, ainsi nous saurons si vous en avez pris connaissance.

Merci de vider les pochettes de liaison au fur et à mesure que les notes sont vues.

Les informations sont aussi données par le biais du site internet de l'école ou via une boîte mail

12- LES ASSOCIATIONS

OGEC :

C'est l'Organisme de Gestion de l'Etablissement. Cette association a pour mission d'entretenir le patrimoine immobilier. Elle initie les projets immobiliers en concertation avec le directeur. Elle communique ses réalisations par le biais de réunions et de l'assemblée générale où tous les parents sont invités. Monsieur GASCHIGNARD, ancien parent d'élève, en est le Président.

APEL :

C'est l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre. Les membres des APEL représentent les parents devant les collectivités locales. Ils participent activement à la vie de l'école (spectacle, repas à thème, kermesse, sorties scolaires, travaux, actions de solidarité) et soutiennent financièrement les projets pédagogiques des classes. Madame Mathilde CLAVIER-BOURGINE, maman de Léon, élève de CE2 et Célestin, élève de GS, en est la Présidente.

Les parents qui souhaitent s'investir au sein des bureaux sont les bienvenus. Merci de contacter Mr GASCHIGNARD : agaschig@yahoo.fr ou Mme Clavier-Bourgine : parents.stjo.crach@gmail.com

Les associations de parents d'élèves souhaitent désormais communiquer par mail. Merci de valider ce choix en communiquant votre adresse mail :

.....

13- CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des élèves	Lundi 3 septembre 2018
Vacances de Toussaint	Du samedi 20 octobre au lundi 5 novembre 2018.
Vacances de Noël	Du samedi 22 décembre 2017 au lundi 7 janvier 2019.
Vacances d'hiver	Du samedi 9 février au lundi 25 février 2019.
Vacances de printemps	Du mercredi 6 avril après la classe (11H45) au lundi 23 avril 2019.
Fin de l'année	Vendredi 5 juillet 2019 après la classe.

14- PERMANENCE

La décharge de direction a lieu le lundi. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la directrice en cas de besoin.

15- FOURNITURES

Les fournitures nécessaires au travail de classe sont distribuées en début d'année par l'école, ainsi que les manuels.

Veillez cependant à ce que la trousse de votre enfant soit complète et en état tout au long de l'année.

Une tenue de sport est demandée pour les élèves de primaire.

16- LE SITE INTERNET DE L'ECOLE

N'hésitez pas à consulter le site internet de l'école : <http://www.stjosephcrach.fr>

Identifiant : **parent** Mot de passe : **crach2018**

La directrice

L'équipe éducative

*Nous vous invitons à compléter les documents de rentrée pour le **vendredi 7 septembre.***

Documents attendus :

- la fiche de renseignement
- une **attestation d'assurance scolaire ET extra-scolaire** (justifiant les garanties de responsabilité civile et individuelle accidents), ou la souscription à la M.S.C. (merci de régler par chèque à l'ordre de l'OGEC)
- les autorisations d'absences occasionnelles (orthophonistes... si nécessaire)
- les actes de jugement de divorce, séparation...
- **Cette note scolaire signée.**